

Image not found or type unknown



Prescription apres le paiement d une amende

Par **mesnilois**, le **24/06/2013** à **11:19**

Bonjour

Suite a une erreur d adresse sur une carte grise ,je n ai jamais reçu les contraventions commises..le 17 juillet 2012 j ai tout reçu d un coup ..glups..j ai donc payé et depuis ce temps aucune nouvelles....ça fera un an le 20 juillet 2013....je ne sais pas si j ai des points en moins ou si mon permis est annulé....je pense que ds ce cas j aurais ou devrais recevoir un recommandé (l41)...merci pour vos renseignements.. gil pinot